



Dominique PATUREL  
UMR INRA 951 Innovation  
[dpaturel@supagro.inra.fr](mailto:dpaturel@supagro.inra.fr)

## Vers une démocratie alimentaire

### Contexte et problématique en France

L'aide alimentaire a connu ces dernières années de nombreux changements. Financée essentiellement par le programme européen d'aide aux plus démunis inscrit dans la politique agricole commune jusqu'à la fin 2013, ce dispositif fait maintenant partie du Fonds Social Européen et participe aux politiques sociales des états. La loi de juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche a donné un statut à l'aide alimentaire, notamment en spécifiant ses objectifs. D'autre part, cette loi a été complétée par deux décrets qui inscrivent celle-ci dans le code rural et de la pêche maritime et le code de l'action sociale.

Deux changements majeurs vont transformer le paysage de l'aide alimentaire :

- Un système d'habilitation de personnes morales de droit privé et de droit public : il y a donc aujourd'hui une douzaine (qui existaient déjà), qui ont reçu cette habilitation nationale aux côtés des quatre opérateurs historiques (Restos du Coeur, Secours populaire, Fédération des banques alimentaires, Croix Rouge). Cette habilitation leur ouvre droit aux subventions européennes et nationales ; elles devront justifier l'utilisation des fonds par un recueil de données chiffrées selon une norme de classification prévue par le décret.
- Les épiceries sociales gérées par l'ANDES et la Fédération Française des banques alimentaires ne sont pas éligibles au FEAD puisqu'elles vendent à prix réduits les denrées issues de ce programme. Pour 2014, un fond spécial de 8 Millions euros a été créé par l'Etat français (Crédit national épiceries solidaires =CNES) réparti entre ces deux opérateurs.

Dans ce contexte, la question de l'accès aux subventions et aux ressources alimentaires est de plus en plus concurrentielle.

En France, 3,6 millions de personnes ont à peine 7 euros par jour pour vivre, plus de 3,5 millions de personnes<sup>1</sup> ont recours régulièrement à l'aide alimentaire alors que l'offre alimentaire est suffisante pour nourrir l'ensemble de la population. Cette aide représente près de 900 millions de subventions publiques<sup>2</sup> (subvention et défiscalisation des dons).

Cependant le système d'aide alimentaire occulte la question de l'accès à l'alimentation pour tous et ne permet pas de favoriser un débat public permettant de repenser cette question de l'alimentation et de son accès.

Nous proposons de qualifier l'accès par trois caractéristiques :

- Une première sur l'accessibilité énoncée dans le droit à l'alimentation : il s'agit à la fois d'un accès économique et physique à la nourriture mais également de produits alimentaires adaptés aux besoins nutritionnels et culturels de la population (notamment en respect des religions).
- Une deuxième sur les conditions du mode de production de l'alimentation ; circuits longs, circuits courts (hybridation), agriculture paysanne, conventionnelle etc... C'est aussi la question de la

---

<sup>1</sup> Plus de 8 Millions de personnes sont considérées comme étant en dessous du seuil de pauvreté ; donc 4,5 Millions n'utilisent pas l'aide alimentaire.

<sup>2</sup> Estimation faite à partir des subventions et des tonnages de denrées.

durabilité à la fois environnementale et sociale du mode de production qui posera la question des générations futures.

- Une troisième sur les conditions d'accès à l'information et/ou à l'éducation sur ce qu'est un système alimentaire durable : cette caractéristique est rarement évoquée alors qu'elle semble essentielle pour démocratiser les choix alimentaires et introduire des changements tant dans les politiques publiques que les comportements alimentaires.

L'aide alimentaire aujourd'hui est un système, essentiellement organisé en circuits longs et issu du système productiviste ; il témoigne de l'échec d'une politique agricole et des politiques sociales en matière de lutte contre la pauvreté. Il engendre l'exclusion d'un nombre croissant de personnes du système alimentaire, parmi lesquels des agriculteurs ayant des difficultés à vivre de leur exploitation. Pour autant, la relocalisation de l'aide alimentaire et le soutien à la production locale restent marginaux. Alors que la question alimentaire émerge progressivement comme une question politique, il n'existe pas de débat public tant au niveau national qu'au niveau européen sur la question de l'accès à l'alimentation.

Face à ces questionnements, de nombreuses initiatives visant à repenser les formes d'accès à l'alimentation (notamment des plus démunis) ont émergé ces dernières années. Qu'elles émanent d'acteurs agricoles ou d'acteurs sociaux, ces initiatives se heurtent cependant à des freins institutionnels et demeurent sectorisées. Elles échappent difficilement aux cloisonnements entre les acteurs et les politiques.

Pour répondre à la problématique actuelle de l'accès à l'alimentation pour tous, il s'agit de comprendre le système de l'aide alimentaire et son organisation et de réfléchir à partir d'exemples internationaux ou européens et d'initiatives locales à une refonte de ce système. Ce système organisé en circuits longs et selon les schémas de l'agriculture conventionnelle ne peut pas répondre à l'enjeu d'un accès à l'alimentation durable pour tous.

Dans ce contexte, l'enjeu est de proposer des pistes pour que l'aide alimentaire ne soit pas la seule réponse et de questionner les croisements entre les différentes politiques sectorielles pour construire une véritable politique alimentaire : comment repenser les formes d'organisations de l'aide alimentaire ? Comment favoriser un accès politique, économique, géographique à l'alimentation pour tous ? En quoi les initiatives localisées amènent-elles des formes d'accès à l'alimentation pour des publics différents ? Quelles coopérations entre le monde agricole et le monde de l'action sociale ? Comment soutenir un accès digne à l'alimentation pour les plus démunis ? Quel nouveau rôle pour le travail social ?